

L'Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2015

Membres présents :

BAUM Robert, BOUDET Dominique, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GOEPFERT Emilienne, GUERBER Sandrine, GUTH Lucien, HEINTZ Isabelle, HUBER André, JACQUOT Marcel, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, LAPP Pascal, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMAN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, SOMMER Jean-Bernard, WENDLING Michèle.

Membres excusés :

BATH Pierre, DECHRISTE Michel, HAUSS Marie-Christine, HENCK André, HOFFART Cornélia, KIMM Pierre, KOPP Catherine, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, SCHUHMACHER Eric et le membre de droit du syndicat SPT-67.
Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres absents :

STREICHER Philippe.

Procurations :

M. BATH Pierre donne procuration de vote à M. PIERRON Jean-Pierre.
Mme HAUSS Marie-Christine donne procuration de vote à Mme MARTINEZ Valérie.
M. KIMM Pierre donne procuration de vote à Mme GUERBER Sandrine.
Mme KOPP Catherine donne procuration à M. MARCHAL Philippe.
M. PARRE Thiebault donne procuration de vote à M. SIRY Sylvain.
M. SCHUHMACHER Eric donne procuration de vote à Mme WENDLING Michèle.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 30 novembre 2015 à 14h30. Il informe qu'un point concernant la vente de la multipropriété d'Hyères ainsi qu'un point concernant la commission pêche ont été rajoutés à l'ordre du jour.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2015**

Il n'y a pas d'observation concernant la rédaction du procès-verbal.

Le Président met son approbation aux voix : le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

↳ **2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015**

Le Président met son approbation aux voix : le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

Les nouveaux statuts seront transmis au tribunal pour enregistrement.

↳ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NEGOCIATION DE LA NOUVELLE CONVENTION CADRE**

Le 12 novembre une première réunion a eu lieu en présence de M. Serge FORESTI, Mmes Samira ALLIAUME et Corinne CLEMENS, le Président de l'Amicale accompagné de MM. Philippe MARCHAL et Roland SIFFERMANN. Le compte-rendu de la réunion a été transmis aux membres du conseil d'administration.

Le Président présente les divers points abordés.

Les missions d'action sociale déléguées à l'Amicale :

- Les chèques-vacances : hors convention. La révision des critères d'attribution sera vue avec les représentants syndicaux.
- La fête de Noël des enfants : L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) propose de supprimer l'option cadeaux et de généraliser les bons d'achats. Actuellement les bons d'achats, édités par l'Amicale, sont valables dans les magasins Auchan, Cora, Leclerc, Galeries Lafayette et Carijou. M. Alain FONTANEL a suggéré d'y ajouter les magasins du centre ville (les Vitrines de Strasbourg).
- Le banquet des médaillés et retraités de l'année : à maintenir.
- Le fonds de secours : à maintenir.
- La fête de Noël des retraités : Elle ne peut plus être considérée comme une mission sociale déléguée par l'EMS (rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 11/09/2013 – disparition de tout lien juridique entre la collectivité et les agents partis à la retraite). De ce fait, il ne peut plus y avoir de financement par l'EMS, ni de mise à disposition de personnel. La manifestation pourrait être reprise partiellement par l'Amicale en ne la destinant qu'à ses membres et en faisant appel uniquement à des bénévoles pour son organisation. En supprimant les colis (35 € par personne), en maintenant le spectacle (15.000 €) et en améliorant la collation (10 € par personne), on peut estimer le budget à environ 30.000 €.

- M. Pierre KUNTZMANN interroge sur le bien-fondé du maintien de la fête dans ces conditions. Il fait savoir que la position de son organisation syndicale est de ne pas la maintenir, puisque les élus ont pris la décision de ne plus mettre de moyens humains à disposition pour son organisation et de supprimer le colis pour les retraités, alors que dans les précédentes conventions cela faisait partie de l'œuvre sociale confiée à l'Amicale. De plus il craint que tout problème ou un échec de la fête, risquent d'être reprochés à l'Amicale, alors que celle-ci n'est pas à l'origine de ce dysfonctionnement.

De l'avis de M. Roland SIFFERMANN il faut rester vigilant, dans le contexte actuel, quant à une suppression de la fête et aux répercussions d'une telle décision sur la subvention de l'Amicale. Celle-ci permet de financer les activités propres de l'Amicale et il y a donc tout intérêt à la maintenir le plus élevée possible.

M. Philippe MARCHAL met en garde sur les conséquences que la suppression de la fête pourrait avoir pour les postes des permanents, qui sont remis en cause un peu plus loin dans le compte-rendu.

A la question sur la difficulté de trouver des bénévoles, le Président répond qu'il ne voit pas de problème à ce niveau-là. Beaucoup d'agents, actifs comme retraités, s'impliquent dans les activités de l'Amicale et donnent régulièrement de leur temps. C'est notamment le cas pour l'étang de pêche où des volontaires sont présents les week-ends et les jours fériés et où des actifs prennent congé pour son entretien.

Le taux de fréquentation de la fête après suppression du colis ne semble pas compromis, les spectacles proposés sont de qualité et les retraités prennent plaisir à se retrouver entre anciens collègues.

Le Conseil d'administration est prié de prendre une décision pour le maintien ou non de la fête de Noël des retraités : avec 2 voix contre, le maintien de la fête est **approuvé à la majorité**.

M. Jean-Bernard SOMMER demande qu'il soit veillé à une bonne communication à destination des retraités pour leur expliquer que ce n'est pas l'Amicale, mais l'EMS, qui est responsable de l'arrêt de la distribution du colis de Noël.

- Locaux.

Situation actuelle : 115 m² au centre administratif (guichet - 4 agents) et rue du 22-Novembre au 2^e étage 210 m² (4 agents + salle de réunion), au 3^e étage 187 m² (salles de formation).

Proposition de l'Administration de regrouper les locaux au centre administratif : les locaux qui pourraient être affectés à l'Amicale, en remplacement de ceux de la rue du 22-Novembre, sont les bureaux occupés actuellement par les organisations syndicales. Ce regroupement doit permettre d'optimiser l'occupation des locaux, l'accueil et le fonctionnement. Certaines missions pourront être redistribuées et le personnel mis à disposition réduit. Les salles de réunion de l'EMS pourront être réservées pour les conseils d'administration. Reste à régler le problème des deux salles de formation.

Le Président n'a pour l'instant pas de proposition officielle pour la mise à disposition de ces locaux du centre administratif. Un premier projet prévoyait les bureaux de la CFDT et de SPT67, sans la partie droite qui était réservée pour Mut'Est.

Selon M. Philippe MARCHAL cette information serait toujours d'actualité. Il ne pense pas que ce soit adapté de mutualiser les bureaux de l'Amicale avec ceux de Mut'est et suggère de négocier lors de la prochaine réunion en vue d'obtenir la totalité de la surface.

Le regroupement proposé par l'EMS fait suite à la demande du conseil d'administration de transférer les bureaux de la rue du 22-Novembre dans l'immeuble AXA. Le fait de réunir tous les permanents en une seule équipe devrait améliorer les conditions de travail.

Le Président a demandé un local sous alarme pour les coffres-forts et le stockage de matériel sensible. S'il était possible d'occuper l'ensemble des locaux (sans Mut'Est) l'Amicale serait indépendante pour gérer l'ouverture et la fermeture des accès par l'extérieur. Ces points seront revus dans le cadre de la négociation.

Pour les formations d'initiation à l'informatique une salle dans l'immeuble de la bourse a été proposée, à mutualiser éventuellement avec emploi-formation. Pour les cours de couture il ne faut pas de local à plein temps, la mise à disposition d'une salle avec possibilité de mettre le matériel sous clé sera également étudiée.

Mme Suzanne MARZOLF estime qu'une mutualisation de la salle pour les cours informatiques est problématique puisque les équipements ne sont pas les mêmes que ceux de l'EMS et fonctionnent avec des programmes spécifiques (photos, vidéos ...).

- Moyens en personnel.

Le personnel permanent se compose de 8 agents : le président, la secrétaire générale, une assistante, une comptable, un assistant technique et 3 agents d'accueil.

L'Administration souhaite que l'Amicale soit soumise au même effort demandé à l'ensemble des services en matière de diminution de l'effectif. Il conviendrait d'envisager la suppression d'un poste dans l'immédiat (en liaison avec le regroupement des locaux) puis de revoir la situation par la suite. A noter également la possibilité de départ à la retraite de Mme GASS dans 2 ans et ce selon les dispositions actuelles.

En ce qui concerne les mises à dispositions partielles (1.200 heures annuelles), le quota annuel peut être ramené à 800 heures avec la suppression de 100 heures dévolues aux cadeaux de Noël et de 300 heures dévolues à la fête de Noël des retraités. Il conviendrait de prévoir un planning annuel ou semestriel pour permettre aux services dont les agents sont mis à disposition, de pouvoir gérer plus facilement les absences et de mieux s'organiser.

Les mises à dispositions seront soumises à la CAP de janvier 2016.

Lors d'une réunion précédente M. Alain FONTANEL avait annoncé la suppression d'un poste dans un délai de 2 ans, dans le cadre d'un départ à la retraite. Or maintenant il est question d'une suppression de poste dans l'immédiat.

Le Président a proposé sa réintégration dans un service. En raison de la nécessité de le libérer pour son poste de présidence, cette solution a été refusée.

Par ailleurs, aucun des permanents n'a de projet de mobilité.

L'administration suggère, à l'instar de l'accueil DRH, de réduire la plage des horaires d'ouverture.

M. Philippe MARCHAL considère qu'il est hors de question d'accepter la réduction immédiate du personnel. Le rôle du Conseil d'administration est de négocier un délai. Lors de la prochaine réunion il faudra essayer d'obtenir le maintien de l'effectif actuel jusqu'au départ à la retraite prévu en 2017.

- Divers :
 - Les activités du service social.
 - La prise en compte des remarques de la CRC pour la rédaction de la nouvelle convention.
 - La convention tripartite avec la Trésorerie pour les autorisations de prélèvement sur la paie de l'épargne pour les chèques-vacances.

Le Président a rajouté au point divers la possibilité de l'achat de l'étang de pêche du Woerthel. Celui-ci se situant dans une zone Natura 2000, ce n'est pas certain qu'il puisse être vendu.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 17 décembre 2015. Le Président y sera accompagné par la secrétaire générale, MM. Philippe MARCHAL et Roland SIFFERMANN. M. André HENCK se joindra à eux si son état de santé le permet. M. Lucien GUTH regrette de ne pas être disponible à cette date.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : VOYAGES 2016**

La parole est au responsable de la commission, M. Pierre KUNTZMANN.

Un groupe est constitué pour un circuit aux Etats-Unis en juin 2016.

Les inscriptions pour le séjour balnéaire à Rhodes n'étaient pas suffisantes pour organiser le départ d'un groupe, ni en juin, ni en septembre.

La commission a convenu d'annuler cette destination et de proposer en remplacement un produit à moindre coût. Le choix s'est porté sur une croisière de 5 jours en méditerranée du 4 au 8 octobre 2016, sur un bateau de croisière type MSC. Départ de Gênes, escales à Ajaccio, Barcelone et Marseille puis retour à Gênes. La proposition sera publiée dans journal de l'Amicale du mois de décembre. Le prix du séjour est de 575 € par personne, tout compris (hors excursions).

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : EXCURSIONS 2016**

M. Jean-Bernard SOMMER informe que la commission excursions propose un séjour dans les Dolomites en septembre 2016. L'article paraîtra dans le journal de l'Amicale de décembre. Il y a d'ores et déjà des inscriptions. Pour la 1^{ère} fois une durée de 6 jours/5 nuits est proposée. Le prix est de 635 € par personne en pension complète (hors boissons), assurance et excursions comprises.

Un point sur les inscriptions sera fait une semaine après la distribution des journaux.

Il restera à prévoir une petite sortie d'une journée au printemps. Pour l'instant aucun choix n'a été arrêté. A titre indicatif, M. SOMMER rappelle qu'il y a eu 140 participants à l'excursion sur le Rhin.

↳ 6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENTS DE VACANCES

Le Président informe que la commission s'est réunie le 10 novembre dernier et donne la parole à M. Didier KREBS pour présenter les divers points à soumettre au Conseil d'Administration.

- Mise en place assurance annulation.

Dès les attributions de janvier qui concernent la période été et automne 2016 une assurance annulation sera incluse dans toutes les réservations de logements de vacances. Les personnes qui se désistent pour une cause justifiée pourront faire appel à l'assureur pour un remboursement en fonction d'un barème défini. Cette assurance qui est collective représente 1,88% du prix de la location.

- Augmentation des tarifs.

La commission Investissement et gestion des logements de vacances propose d'augmenter les tarifs pour l'été 2016 de 2,5%. Cette augmentation intervient après 3 ans de gel des tarifs et inclut le coût de l'assurance collective (1,88%). A titre indicatif, le prix du logement d'AGAY qui était de 419 € en 2015 passerait ainsi à 429 € en 2016.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Président soumet l'augmentation des tarifs de 2,5% au vote : elle est **adoptée à l'unanimité**.

- Grille tarifaire.

Les tarifs des quinzaines de l'été 2016 sont définis selon les impératifs du calendrier scolaire. La commission propose un tarif minoré pour la quinzaine du 3 au 17 juillet, les vacances scolaires ne débutant que le mercredi 6 juillet. Pour la quinzaine du 14 juillet au 28 août le tarif sera majoré, les cours ne reprenant que le 1^{er} septembre.

Le Bureau a validé cette proposition de la commission.

La grille tarifaire est soumise au vote : le conseil d'administration l'**adopte à l'unanimité**.

- Validation du paiement à 40 jours du départ.

Conjointement à la mise en place de l'assurance annulation, les modifications suivantes sont proposées par la commission.

Nouvelles règles concernant les désistements :

- jusqu'à 60 jours avant le départ, 20 € de frais de dossier sont demandés,
- entre le 60^e et le 41^e jour avant le départ, les arrhes, soit 30% du prix de la location, sont dus,
- entre le 31^e et le 40^e jour avant le départ, la moitié du prix de la location est due,
- les 30 derniers jours avant le départ la totalité de la location est due.

Le solde des réservations devra être payé 40 jours avant le départ.

Le Président précise que le délai de 40 jours facilite la relocation du logement en cas d'annulation.

L'assureur prenant le relai en cas de désistement, l'Amicale ne subira dorénavant plus de préjudice financier à ce niveau.

M. André HUBER demande ce qui se passe si quelqu'un ne paie pas.

M. Didier KREBS répond que dans ce cas la réservation est annulée.

Le Conseil d'administration **adopte à la majorité des voix** (1 voix contre) la modification des délais de paiement et le barème concernant les désistements.

- Participation séjours grandes villes européennes.

Depuis quelques années un budget annuel de 3.000 €, équivalent au coût d'un linéaire, est consacré à un partenariat concernant des courts séjours dans des grandes villes européennes. Une participation est accordée aux membres de l'Amicale pour 1 séjour par an. Cette participation qui s'est d'abord élevée à 50 € a été relevée à 75 € en 2014. En 2015 seuls 8 membres ont demandé à en bénéficier.

Pour inciter davantage les membres à choisir ce type d'offre, la commission soumet au conseil d'administration, avec l'aval du Bureau, la proposition d'augmenter cette participation à 100 € par membre et par an.

Le Président rappelle que pour le prix annuel d'un linéaire qui permet le départ de 4 familles, 30 familles peuvent bénéficier d'une participation de 100 €. Il donne quelques exemples de prix : un appartement pour 4 personnes à Rome revient à 180 € la nuit, à Londres à 245 € la nuit, un logement pour 6 personnes à Barcelone coûte 230 € la nuit. Une revalorisation à 100 € de la participation devrait favoriser ces départs pour les grandes villes européennes.

M. André HUBER informe qu'il est contre toute participation directe aux membres. Il demande par ailleurs pourquoi un membre qui séjournerait dans une capitale, sans passer par la société signataire de la convention mais qui fournirait un justificatif, ne toucherait pas la participation.

Le Président répond qu'une telle opération n'est pas maîtrisée sans encadrement. C'est l'agence signataire du partenariat qui se met en rapport avec l'Amicale. Elle vérifie si le demandeur est adhérent à l'Amicale et s'il n'a pas encore bénéficié de l'offre, puis elle facture en fin de saison les participations déduites.

M. André HUBER répète son incompréhension pour ces aides qui sont limitées à 30 adhérents, alors qu'il lui semblerait plus juste que l'ensemble des membres puissent en bénéficier, en dehors de tout partenariat.

Le Président lui répond que si l'Amicale ne le fait pas, c'est parce qu'elle n'a pas les moyens financiers pour une opération d'une telle envergure.

M. André HUBER réaffirme encore une fois qu'il est contre les participations directes.

Le Président procède au vote de l'augmentation de la participation de 75 à 100 € dans la limite d'un budget annuel de 3.000 € (au moment du vote il y a 25 administrateurs présents, M. Lucien GUTH ayant dû quitter la réunion) : Avec 1 voix contre, 2 abstentions et 28 voix pour, la proposition est **adoptée à la majorité des voix**.

Il conviendra d'établir un bilan fin 2016 pour déterminer si l'opération doit être poursuivie.

- Hyères-Parc.

La résidence Hyères Parc a été vendue sur décision de l'Assemblée générale. Dans le cadre de la commercialisation du programme, il a été proposé à l'Amicale, en tant qu'actionnaire de la SCI Club hôtel Hyères Parc, d'acquérir un appartement en pleine propriété.

M. Robert BAUM qui connaît bien la résidence, déconseille les studios et recommande le choix d'un appartement au 3^e ou au 4^e étage, côté mer. Sur le plan transmis, les lots intéressants sont répertoriés de 210 à 215 au niveau 3 et de 160 à 163 au niveau 4. Leurs prix se situent entre 184.000 € et 198.000 €.

Il conviendrait également d'acquérir un parking en surface.

M. Didier KREBS annonce qu'il a été informé que l'Amicale devrait toucher au minimum 110.000 € pour les quinze années qu'elle détenait dans la résidence.

Il est décidé à **l'unanimité des présents** que l'Amicale fera une offre pour l'achat en pleine propriété de l'un des appartements précités et d'une place de parking extérieure.

Le responsable de la commission Logements prendra l'attache des trésoriers pour le financement. Au cas où les appartements sélectionnés ne devaient plus être disponibles, l'achat ne se fera pas.

↳ 7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : COMMISSION ETANG DE PECHE

La commission s'est réunie le 27 novembre pour faire le bilan de la saison. En début de réunion M. Michel DECHRISTE a annoncé sa démission du poste de responsable de la commission. Le Président attend une confirmation écrite de la démission. A l'heure actuelle, aucun candidat pour sa succession n'a été proposé.

Le calendrier 2016 a été arrêté : ouverture de l'étang de pêche le 2 avril – tournoi de pétanque en doublettes le 4 juin – concours de pêche à la truite le 12 juin – tournoi de pétanque en triplettes le 3 septembre – fermeture de l'étang le 23 octobre et pêche au brochet les 19 et 20 novembre.

L'entretien de l'étang débutera le 30 mars, les mercredis, tous les 15 jours. Les bénévoles prêts à donner un coup de main sont les bienvenus.

↳ 8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Organisation des fêtes de Noël

Le Président donne lecture des plannings concernant l'organisation des fêtes de Noël des enfants et des retraités et procède à quelques modifications en fonction de la disponibilité des uns et des autres.

Puis il communique la liste des élus qui seront présents aux différentes séances :

Fête de Noël des retraités le 2 décembre : Mme Christel KOHLER, Adjointe au maire

le 3 décembre : Mme Michèle SEILER, Conseillère municipale

le 4 décembre : M. Alain FONTANEL, 1^{er} Adjoint au maire

Fête de Noël des enfants, séance de 11h : M. Roland RIES, Maire

séance de 14h30 : M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg

séance de 17h : M. Alain FONTANEL.

Le Président a reçu un courrier l'informant de la mise en œuvre d'un contrôle d'accès renforcé au Palais de la Musique et des Congrès, suite aux événements survenus le 13 novembre 2015 à Paris. Pour garantir la sécurité des visiteurs et des installations, il conviendra de mettre en place un système de contrôle du public comprenant des opérations de palpation et une vérification des sacs, colis et autres bagages. Cette mesure complémentaire sera assurée par le prestataire sécurité du PMC et sera refacturée à l'Amicale.

Cartes de membre

Le stock des cartes de membres étant épuisé, le conseil d'administration donne son accord pour l'acquisition d'un nouveau modèle plus rigide, de type carte bancaire.

Le Président va se renseigner sur les diverses possibilités et leur coût.

En attendant que le nouveau système soit opérationnel, les nouveaux adhérents seront enregistrés dans les fichiers mais n'auront pas de carte de membre dans l'immédiat. Dès qu'elles seront disponibles, les nouvelles cartes seront envoyées à l'ensemble des adhérents.

Agenda 2016

L'agenda a été envoyé aux actifs par le courrier interne. Il sera distribué aux retraités lors de la fête de Noël.

Le Président fait remarquer que l'édition 2016 comporte davantage d'annonceurs que les années précédentes, dont un certain nombre de restaurants.

Il informe par ailleurs que la direction de la Banque Française Mutualiste (BFM) a décidé de ne plus renouveler la publication de son annonce publicitaire en 2016. De plus, le bilan de leurs permanences effectuées à l'Amicale n'a pas été concluant, celles-ci n'ayant pas engendré les retombées escomptées. Ne souhaitant toutefois pas mettre fin au partenariat avec l'Amicale, la BFM propose de parrainer des manifestations, comme par exemple un concours de pétanque et d'organiser une tombola avec des lots à son effigie à gagner. En même temps des représentants seraient présents sur place pour donner des informations sur les services de la BFM si cela est souhaité.

Le Président demande l'avis du conseil d'administration. Il obtient l'accord pour une première approche des responsables de la BFM en vue de prendre connaissance de leurs propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 30 novembre 2015 à 17h15.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président